



COMPTE-RENDU NON OFFICIEL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Séance ordinaire du conseil tenue par visioconférence le 7 juin 2021.

Présents : la mairesse Lisette Maillé et les conseillers, Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Fortin, est présente.

Les délibérations peuvent être visionnées en ligne dans la page d'accueil de notre site Web.

1. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.
2. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai a été adopté tel que présenté.

4. Période de questions

La mairesse a répondu aux questions suivantes des citoyens :

- M^{me} Lisabelle Sabourin-Malette demande pourquoi les municipalités desservies par l'école Val-de-Grâce ne s'unissent pas pour offrir un seul camp d'été.
- M. Richard Blampin demande que la municipalité prenne des mesures pour prévenir l'érosion sur le terrain public au lac Orford.
- M. Jean-Louis Gauvin demande :
 - combien le dossier de la marina Saint-Benoît a coûté à la municipalité;
 - quels sont les revenus provenant des droits de mutation en 2019 et 2020 et s'il existe une politique d'utilisation de ces revenus.
- M. Jocelyn Plante :
 - félicite M. Robitaille et son équipe pour leur récent sauvetage d'un randonneur dans le parc national du Mont-Orford;
 - accuse la municipalité d'avoir manqué de transparence dans le dossier du Yatch Club Saint-Benoît : « pourquoi n'admettez vous (sic) pas que la municipalité a erré dans ce dossier et divulguer (sic) les coûts réels payés par les citoyens[?] »
 - accuse également la municipalité de manquer de transparence en refusant de rendre public le rapport de la Société de sauvetage concernant le terrain municipal au lac Orford : « Est-ce que c'est parce que ce rapport va à l'encontre de ce que vous voulez faire avec cette plage (sic)[?] »;
 - demande, par rapport au vote par correspondance pour les électeurs domiciliés de 70 ans et plus (au point 5.1 à l'ordre du jour) : « La loi électorale ne dit elle (sic) pas que TOUS ont le droit de voter par correspondance[?] »

Pour connaître les réponses, vous êtes invités à visualiser l'enregistrement de la séance, [partie 1](#).

5. Administration générale

- 5.1 Le conseil a adopté une résolution pour permettre aux personnes domiciliées âgées de 70 ans et plus le jour du scrutin de voter par correspondance. Il s'agit d'une mesure extraordinaire permise par le Directeur général des élections du Québec pour le scrutin du 7 novembre 2021 seulement.
- 5.2 Le conseil a adopté une résolution pour offrir le vote par correspondance aux électeurs non domiciliés. Dans ce cas, le vote par correspondance est valide pour toutes les élections ou référendums à moins d'être résilié par le conseil.
- 5.3 Le conseil a adopté le [règlement n° 21-485](#) concernant la modification du règlement de gestion contractuelle. La modification, qui découle d'une obligation au titre du projet de loi 67, ajoute des dispositions concernant l'achat local.

6. Administration financière

- 6.1 Le conseil a approuvé les comptes payés (102 057,36 \$) et à payer (355 159,97 \$).
- 6.2 La mairesse Lisette Maillé a présenté les faits saillants du rapport financier de l'exercice financier 2020.
- 6.3 La municipalité a retiré le lot 5 384 324 de la liste des immeubles devant être mis en vente par la MRC de Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes.
- 6.4 Le conseil a autorisé la mairesse et la directrice générale à signer une convention avec la MRC dégageant cette dernière et ses officiers de toute responsabilité relativement à la vente d'immeubles pour lesquels un avis n'a pu être signifié.
- 6.5 Le conseil a autorisé la mairesse à déposer une lettre d'intention officielle concernant l'acquisition de l'église Saint-Austin.
- 6.6 Le conseil a autorisé le renouvellement du contrat de service du logiciel de gestion municipale Sygem, assuré par la compagnie Infotech, au montant de 12 769,71 \$, taxes comprises.
- 6.7 La municipalité a donné mainlevée de l'inscription d'une hypothèque légale à l'endroit du lot 5 384 203.

7. Sécurité publique

- 7.1 Le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie a été déposé au conseil.
- 7.2 Le conseil a formellement amorcé le processus de renouvellement de l'entente intermunicipale de la Régie de police de Memphrémagog, avec des modifications au mode de répartition de la quote-part des membres.

8. Voirie et transport

- 8.1 Le conseil a autorisé l'émission d'un appel d'offres public pour du pavage supplémentaire sur le chemin North, vu la disponibilité financière imprévue du fait que le coût de divers travaux routiers s'est avéré inférieur aux montants prévus au budget.
- 8.2 Le conseil a accepté l'offre de service du Groupe Poirier pour la stabilisation de la chaussée, l'érection d'un mur de soutènement en béton armé et le redressement des glissières de sécurité sur le chemin North, à la hauteur de la décharge du lac Peasley, au coût de 23 949,29 \$, taxes comprises.

9. Urbanisme, zonage et environnement

- 9.1 Le conseil a accordé une dérogation mineure visant à permettre, au 101-105, chemin Fisher, l'implantation d'une partie d'un bâtiment accessoire à 10,7 m de la ligne des hautes eaux alors que le règlement de zonage exige une marge de recul de 15 m. Le bâtiment projeté occupera, dans la zone tampon en bordure du plan d'eau, une superficie moindre que l'ancien bâtiment, dont l'état est trop dégradé pour être récupéré.

Le conseil a traité les demandes de permis assujettis à un PIIA suivantes :

- 9.2 35, impasse du Ruisseau : Le conseil a autorisé l'émission du permis de construire n° 2021-05-0012 visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale ayant un toit à versant unique.
- 9.3 190, rue des Merisiers : Le conseil a autorisé l'émission du permis n° 2021-05-0019 visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale ayant un toit à versant unique.
- 9.4 Lot 5 386 124 : Le conseil a autorisé l'émission du permis n° 2021-05-0020 pour la construction d'une résidence unifamiliale.
- 9.5 Le conseil a nommé M^{me} Marie-Andrée Gosselin et M. Clément Brûlé à titre d'inspecteurs municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité, sous l'autorité du directeur des Services techniques.
- 9.6 Le conseil a nommé M. Alexandre Rose à titre d'inspecteur municipal responsable de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement portant sur les nuisances et des règlements Q-2, r.22 et Q-2, r.35, sous l'autorité du directeur des Services techniques.

10. Loisirs et culture

- 10.1 Le conseil a élargi sa politique de remboursement de la surtaxe sur les sports pour comprendre les inscriptions aux sports admissibles (hockey, baseball, soccer et patinage artistique) offerts par la municipalité d'Eastman.

12. Santé et bien-être

- 12.1 Le conseil a consenti un don de 1 000 \$ au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) dans le cadre de sa campagne de souscription annuelle.
- 12.2 Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) pour un projet de mise en place de certains éléments du concept de rues apaisées (concept favorisant la cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route : marche, vélo, auto) sur un tronçon du chemin North, concept qui figure au plan d'action 2021-2023 de la Politique de la famille et des aînés.
- 12.3 Le conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) pour un projet de déploiement de mobiliers urbains dans des espaces publics de la municipalité.

16. Levée de la séance

La séance a été levée à 19 h 55, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités.